

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, CHARBONNIER Nadine.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 2 octobre 2025. Le Maire propose l'ajout de quatre points supplémentaires à l'ordre du jour : la dissolution du Groupement Forestier du Bois du Roy, l'attribution des numéros 1, 3 route d'Ebreuil et 7 Pré des Sœurs, le renouvellement de la maintenance informatique Berger Levraut avec le SMADC et la gestion du camping.

1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe qu'afin de faire évoluer les agents communaux, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et ainsi de modifier le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs suivants est proposé :

	COLLECTIVITE : COMMUNE DE SERVANT				TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2025			
	Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Libellé de l'emploi	Durée hebdomadaire du poste	Temps de travail (TP en %)	Missions pour information	Poste vacant depuis le	Poste permanent ou non permanent
Filière administrative	Délibération n°10 du 27/09/2023 Création poste permanent	Attaché	Secrétaire de mairie	30/35 ^{ème}	86%	Secrétariat, état civil et comptabilité de la collectivité	non	Poste permanent
	Délibération n°8 du 01/09/2017	Attaché	Agent de développement	30/35 ^{ème}	86%	Secrétariat, réglementations, instruction du droit du sol	non	Poste permanent
Filière technique	Délibération du 21/05/1999 puis modifiée 14/12/2001	Adjoint technique	Agent technique	35/35 ^{ème}	100%	Agent technique polyvalent	non	Poste permanent
	Délibération du 24/11/2025	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent technique	35/35 ^{ème}	100%	Agent technique polyvalent	oui	Poste permanent
	Délibération du 21/09/2018	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent technique	35/35 ^{ème}	100%	Agent technique polyvalent	non	Poste permanent
	Délib du 24/06/2005 puis modifiée le 15/09/2013 puis modifié délib 5 du 02/07/2021	Adjoint technique	ATSEM	21/35 ^{ème} (annualisé)	60%	Assistante de l'enseignant en maternelle	non	Poste permanent
	Délibération n°7 du 01/08/2014 puis modifiée le 28/06/2019 puis modifiée délib 5 du 02/07/2021	Adjoint technique	Agent de garderie	22.5/35 (annualisé)	64%	Surveillance des enfants en garderie - en pause méridienne et ménage de l'école et de la mairie	non	Poste permanent
	Délibération du 14/03/2024	Adjoint technique	Agent de restauration scolaire	23/35 ^{ème} (annualisé)	65%	Cuisinière en restauration scolaire	non	Poste permanent
	Délibération du 04/02/2022	Adjoint technique	Agent du camping	14/35 ^{ème} (annualisé)	40%	Gestion administrative, financière et quotidienne du camping	non	Poste permanent

VOTE POUR : 14

2 – AGENTS RECENSEURS

Afin de réaliser le recensement de la commune en janvier 2026, il y a lieu de fixer la rémunération des deux agents recenseurs pour la période mi-janvier/mi-février 2026. Au vu de l'indemnité proposée par l'INSEE et après réflexion, il est proposé de fixer à 1 200 euros net la mission par agent recenseur.

VOTE POUR : 14

3 – DECISION MODIFICATIVE

Afin de régler les dépenses liées aux réparations de toiture, une décision modificative est nécessaire. Il est proposé :

Budget principal :

Dépenses d'investissement : - Article 231 : + 471 388 euros

Recettes d'investissement : Article 021 : + 471 388 euros

Recettes de fonctionnement : Article 75888 : + 471 388 euros

Dépenses de fonctionnement : Article 023 : + 471 388 euros

VOTE POUR : 14

4 – ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER) :

La Communauté de communes du Pays de Saint Eloy a organisé une concertation sur la création de zones d'accélération des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire communautaire. Ainsi plusieurs zones ont été définies :

Sur l'ensemble de la commune :

- Biomasse sur bâtiment
- Géothermie de surface sur bâtiment
- Solaire thermique - toiture
- Solaire photovoltaïque - toiture

Deux zones ont été définies sur la commune de Servant :

- En partie Nord (La Bosse), une zone éolienne
- En partie Sud (sur la parcelle ZX 3), une zone photovoltaïque au sol

La concertation publique n'a émis aucune remarque sur ces deux zones.

Après discussion, la commune est défavorable aux deux zones : éolienne et photovoltaïques au sol. Les membres du Conseil valident les autres zones.

VOTE POUR : 14

5 – ETUDE DE DIAGNOSTIQUE ASSAINISSEMENT

Une étude de diagnostic assainissement a été réalisée courant 2024/2025 afin d'établir un programme de travaux.

Il est demandé aux membres du Conseil de valider la conclusion de l'étude et ainsi de valider les travaux à prévoir.

VOTE POUR : 14

6 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Suite au transfert de la compétence assainissement vers le SIAEP Sioule et Morge, une délibération est nécessaire pour effectuer la dissolution du budget annexe "assainissement" au 31/12/2025.

Le Maire propose :

- la clôture du budget annexe du service de l'assainissement collectif à la date du 31/12/2025,
- la réintégration de l'actif et du passif de ce budget, tels que détaillés au compte de gestion 2025, dans le budget général de la commune,
- l'intégration des restes à payer et à recouvrer au sein du budget général de la commune,
- le transfert des résultats du service assainissement au syndicat "Sioule et Morge",

VOTE POUR : 14

7 MULTISERVICE AVENANTS AUX TRAVAUX

- **Lot 5 (Serrurerie)** : l'entreprise SMSL propose la fourniture et pose de tôlerie intérieure sur les portes pour un montant de 1 047.50 euros HT, soit 1 257 euros TTC.
- **Lot 6 (Menuiserie intérieure)** : l'entreprise LOPITAUX propose un avenant 1 985 euros HT, soit 2 382 euros TTC.
- **Lot 7 (Plâtrerie – peinture)** : l'entreprise PRADIER Stéphane propose une reprise des murs du passage extérieur pour un montant de 2 948 euros HT, soit 3 537.60 euros TTC.
- **Lot 10 (Electricité)** : l'entreprise DUMONT Electricité propose une alimentation supplémentaire en partie réserve ainsi l'alimentation électrique sous le passage, pour un montant de 1 263 euros HT, soit 1 515.60 euros TTC.

VOTE POUR : 14

8 – MULTISERVICE EQUIPEMENTS

Plusieurs devis ont été réceptionnés pour l'équipement du multiservice.

- Pour les équipements électriques, après analyse, l'entreprise Augère Poumarat propose la meilleure offre pour un montant de 29 876 euros HT, soit 35 851.20 euros TTC.
- Pour l'agencement, après analyse la proposition de « Rayonnage de magasin » est l'offre la plus avantageuse pour un montant de 3 872.89 euros HT, soit 4 647.47 euros TTC.
- Pour la réserve, l'acquisition de 9 étagères est proposée pour 396.75 euros HT, soit 476.10 euros TTC.

Le Maire propose de valider ces devis.

VOTE POUR : 14

Le Maire rappelle que ces équipements étaient prévus dans le budget de l'opération et seront mis à disposition des gérants à titre gracieux mais que l'entretien et les réparations ou remplacement seront à la charge de l'exploitant (gérants). Les travaux du multiservice s'achèvent. La livraison de l'immeuble est prévue début décembre pour une ouverture programmée en janvier 2026.

9 – BOULANGERIE :

Un appel à projet Leader (appui au commerce de proximité) sort en janvier 2026. Il est proposé de déposer une demande de subvention. Le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES HT		RECETTES		
Etude APD - PRO - DCE - ACT	63 180 €	Conseil régional (commerce)	95 700 €	10.59%
Travaux	780 000 €	FEADER Leader sur étude APD	54 619 €	6.04%
		Etat DSIL 2025	150 000 €	16.59%
		CCPSE Fonds Territoire (commerce)	16 225 €	1.79%
SPS Alpes contrôle	3 430 €	Etat Reconquête commerce en milieu rural (commerce)	50 000 €	5.53%
Diag plomb radon amiante	2 025 €	Fonds vert Maires bâtisseurs (logements)	10 000 €	1.11%
Rapport de sol	3 140 €	FEADER AAP Leader (travaux commerce)	216 000 €	23.90%
Mission bureau de contrôle	6 900 €	CD 63 (FIC)	85 079 €	9.41%
Aléas (5 % des travaux)	3 159 €	CD 63 (15 000 euros/logement)	30 000 €	3.32%
MOE 13.5 %	42 120 €	Autofinancement	196 331 €	21.72%
TOTAL	903 954 €	TOTAL	903 954 €	100.00%

VOTE POUR : 14

10 – TRAVERSE DE BOURG – LA COULEE VERTE

Les travaux de la coulée verte avancent bien, toutefois, il est proposé d'ajouter 60 ml de voie communale. Il s'agit de la rue des Chablets.

Un devis a été demandé à l'Atelier du Rouget afin de dessiner cette emprise. L'offre est de 3 850 euros HT. Le Maire propose de valider cette offre.

Dès réception de cette étude, un chiffrage pourra être demandé à l'entreprise Eurovia.

VOTE POUR : 14

11 – DISSOLUTION DU GROUPEMENT FORESTIER

Monsieur le Maire expose que la commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Servant sont porteurs de parts du Groupement Forestier les Cournons et Bois du Roy de Servant, que celui-ci a cédé le 20 janvier 2025 son actif immobilier et que le 25 mai 2025 une distribution aux associés d'une partie du prix de la plus-value a été décidée.

A ce jour, le Groupement Forestier n'ayant plus de raison de subsister, sauf à ce qu'il acquière de nouveaux bois, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée au 15 décembre 2025 pour décider de la dissolution et clôture du Groupement Forestier. Monsieur le Maire représentant la commune de Servant et son CCAS au sein de cet organisme, il demande au Conseil municipal son accord de principe sur ces opérations de dissolution et de liquidation et de lui accorder tous pouvoirs et autorisations de signature dans ce dossier.

VOTE POUR : 14

12 – NUMEROTAGE

Suite à la réhabilitation de l'ancienne Poste, il y a lieu que le commerce et le logement aient un numéro. Il est proposé :

- Commerce multiservice : 1 route d'Ebreuil
- Logement à l'étage : 3 route d'Ebreuil

Une demande de l'Association Sportive Servantaise (le Club de foot) a également fait une demande pour l'obtention d'un numéro. Il est proposé le 7 Pré des Sœurs.

Le Maire propose de valider ce numérotage.

VOTE POUR : 14

13 – MARCHE GROUPE : RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE ET LOGICIEL (BERGER LEVRAULT) AVEC LE SMADC

Le contrat de maintenance des logiciels arrive à échéance. Il y a nécessité de valider le renouvellement via le contrat groupé du SMADC. La durée du contrat est de 3 ans.

VOTE POUR : 14

14 – CAMPING :

La gestion du camping municipal en régie, nécessite une charge de travail et un suivi important à l'égard des élus. Par ailleurs l'agent communal ne peut plus assurer une grande partie de son travail pour cause de santé. Ainsi il est envisagé de ne plus assurer la gestion en régie communale.

C'est pourquoi deux solutions sont proposées à ce jour :

- Une mise en gérance via un bail précaire de deux ans. Cette solution implique une baisse importante des recettes de fonctionnement pour la commune malgré un investissement intéressant du camping par les exploitants.
ou
- Une convention de prestation afin qu'une auto-entreprise gère le camping.

Après de nombreux échanges et discussions les deux solutions sont mises au vote.

Pour une gérance (bail) :

VOTE POUR : 2

VOTE CONTRE : 12

Il sera donc proposé une convention de prestation à une entreprise. Le montant proposé sera de 18 000 euros annuellement.

VOTE POUR : 14

INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux de réhabilitation de la boulangerie : L'analyse des plis est en cours par l'architecte. Une commission d'appel d'offres est prévue prochainement puis dans un second temps le Conseil municipal devra valider les offres retenues.
- La Rapport SATEA, service du Département qui assure le contrôle des organes de la station d'épuration et les analyses des effluents de sorties des différentes stations d'épurations a fait parvenir son rapport. Les analyses sont bonnes.
- Formations des agents : Rémi sur la signalétique en voirie – Emmanuel et Rémi sur la laïcité – Claire en urbanisme
- Rendez-vous avec les exploitants du restaurant Les Pêcheurs pour faire un point sur des points bloquants (sur les charges eau et électricité). Comptabilité et courrier à faire pour finaliser l'entretien.
- Un point a été fait avec l'entreprise des travaux paysagers et le paysagiste afin de faire le constat de reprise des végétaux pour la partie rue des écoles et foirail.
- Des protections auditives ont été commandées pour 4 agents techniques.
- L'Etat recommande de plus communiquer sur les espaces sans tabac notamment au niveau des écoles et parcs.
- La commune a été sollicitée par la communauté de communes qui porte un chantier d'insertion pour la réalisation de chantier petit patrimoine. La commune n'a pas donné suite pour 2026.
- L'entreprise Eurovia qui assure les travaux de la traverse de bourg s'est faite voler son brise roche.
- Rendez-vous prévu le 15 décembre pour le groupement forestier
- Rendez-vous le 27 novembre pour le PLU
- CCAS : distribution des colis aux aînés prévue les 17/18/19 décembre
- Prochaines manifestations : 28 novembre Téléthon – 7 décembre marché de Noël – 14 décembre chorale du Club de l'Amitié - 21 décembre concert chorale Pérotine. A noter, il n'y a pas de Ste Barbe cette année.
- Adhume : présentation du profil énergétique de la commune le 3 décembre
- 24 octobre un rendez-vous a eu lieu avec un représentant du Festival Terres Vibrantes pour envisager potentiellement un évènement sur la commune.
- Imérys : rendez-vous avec les maires et l'entreprise : pour le moment retard sur l'avancée du projet
- Cérémonie du 11 novembre : malgré le changement d'horaire le public était au rendez-vous.
- 20 novembre : la commission communale des impôts directe (CCID) s'est réunie.
- Repas des agents communaux : 17 décembre
- Repas de Noël de l'école : 18 décembre

La séance est levée à 22h50